



La saison 2017-2018 est bien lancée. De nouveaux licenciés sont toujours plus nombreux à nous rejoindre.

Les techniques de sécurité, les procédures de contrôle et d'auto-contrôle composent le 1<sup>er</sup> étage de notre plan prévention sécurité, l'organisation des séances et des sorties escalade en constituent le second.

Ces règles, aujourd'hui en vigueur, sont bien accueillies par les clubs, les comités et les ligues, même si elles imposent certaines contraintes.

Des clubs, comités et ligues s'organisent déjà au plus près de la règle. Nous les félicitons. Pour les autres, pas d'affolement : organisez-vous au mieux, mesurez l'écart et cherchez à vous rapprocher petit à petit de la règle. Il s'agit de proposer une organisation qui protège au mieux les licenciés et les dirigeants en cas d'un accident et d'un éventuel contentieux.

Rencontrant fréquemment nombre d'entre vous sur le terrain, je sais que vous avez à cœur la sécurité de vos adhérents et de vos cadres. Cependant, nous sommes tous conscients qu'un accident peut toujours arriver lors de la pratique de nos activités : ensemble, continuons à mettre en place les conditions d'une pratique sereine.

Pierre You  
Président

## ACTUALITÉS

Une fois n'est pas coutume, cette lettre s'ouvre avec l'actualité :

**Le conseil d'administration de septembre 2017 a adopté des règles qui précisent les conditions d'organisation et d'encadrement des séances ou des sorties escalade au sein de la fédération.**

Ces règles ont un double objectif :

- Permettre une pratique dans les meilleures conditions de sécurité aux adhérents,
- Préserver la responsabilité des dirigeants.

En effet, les contentieux suite à des accidents se multiplient : une bonne organisation permet de limiter les risques d'accident et de montrer au juge que le club s'est donné les moyens de répondre à son obligation de sécurité.

**Lisez, relisez, appropriez-vous ces règles en cliquant sur le visuel ci-contre.**



ESCALADE  
RÈGLES D'ORGANISATION ET  
D'ENCADREMENT DES SÉANCES  
ET DES SORTIES

Adoptées par le Conseil d'administration le 16 septembre 2017





Pour celles et ceux qui voudraient en savoir plus, cliquez sur la présentation ci-contre pour obtenir des éléments complémentaires en matière de responsabilité, de respect de la loi et d'organisation des séances et des sorties.

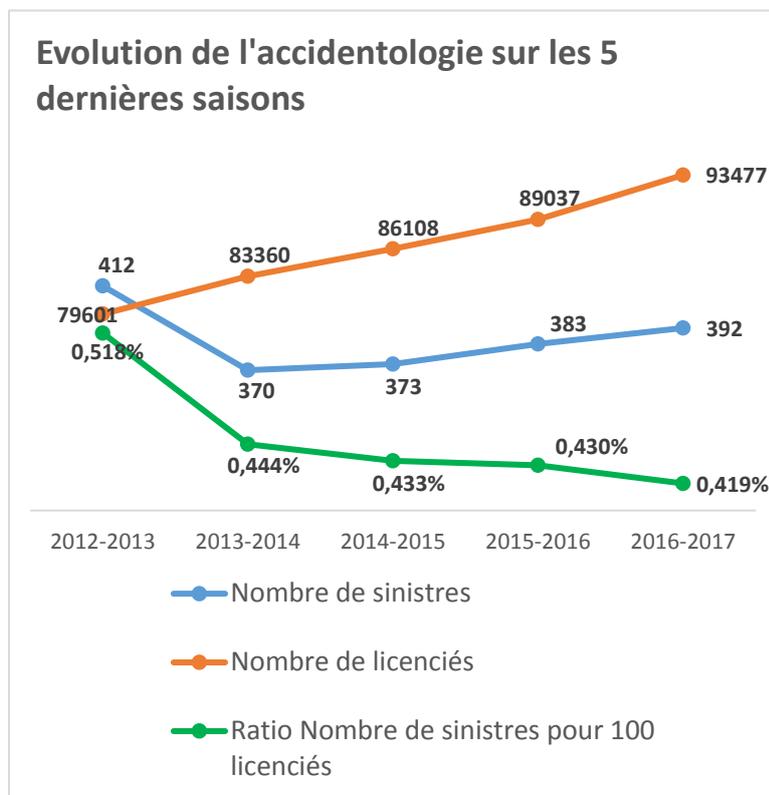
## CORRESPONDANTS PRÉVENTION SÉCURITÉ

En juin 2017 s'est tenu le séminaire des correspondants prévention sécurité des ligues. Vous avez des interrogations pour améliorer la sécurité au club ou du comité territorial, vous avez besoin de soutien à la suite d'un accident, vous souhaitez mettre en place une action sécurité, contacter le correspondant prévention sécurité de votre Ligue.

[Contact de vos correspondants](#)

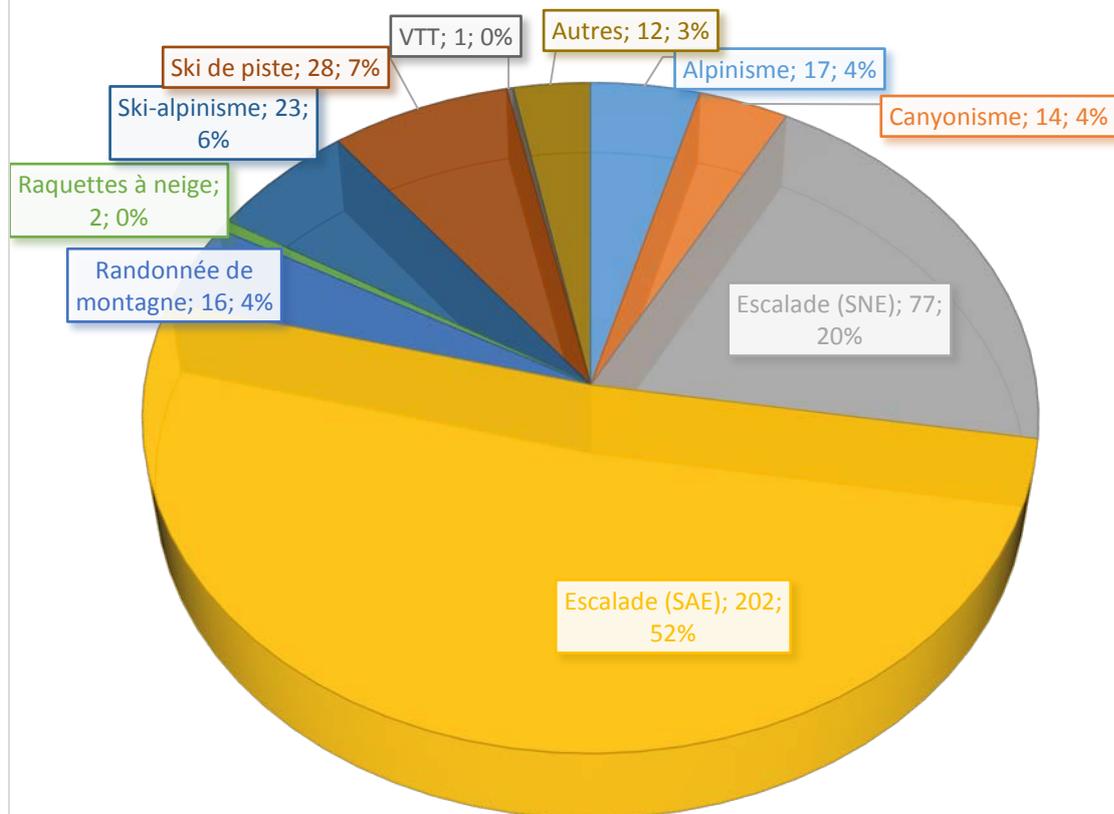
## INFORMATION ACCIDENTOLOGIE

Le premier bilan chiffré de la saison 2016-2017



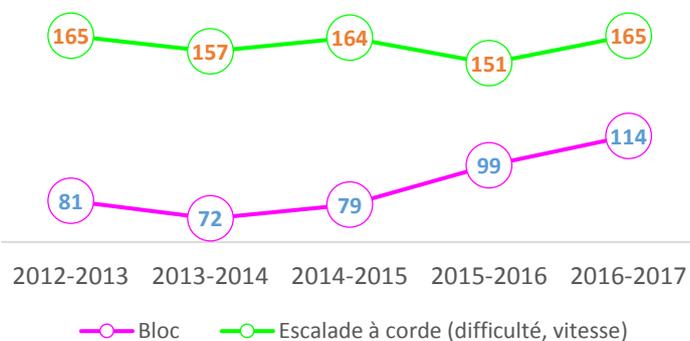
Le ratio nombre de sinistres pour 100 licenciés nous intéresse particulièrement : alors que le nombre de licenciés augmente, la courbe du ratio s'infléchit. Elle démontre, une nouvelle fois, l'excellent travail réalisé en matière de prévention/sécurité par tous les clubs, leurs cadres et leurs dirigeants. Elle incite à penser que les pratiquants individuels sont de plus en plus rigoureux dans la gestion de leur sécurité et celle de leurs partenaires. **A nous de relever le défi de 2017-2018 de continuer à faire descendre cette courbe.**

## RÉPARTITION DES DÉCLARATIONS DE SINISTRES PAR ACTIVITÉ



Nous sommes dans les mêmes proportions qu'en 2015-2016 : un graphique particulièrement stable.

### Nombre de sinistres en fonction du type d'escalade (en bloc ou avec corde)

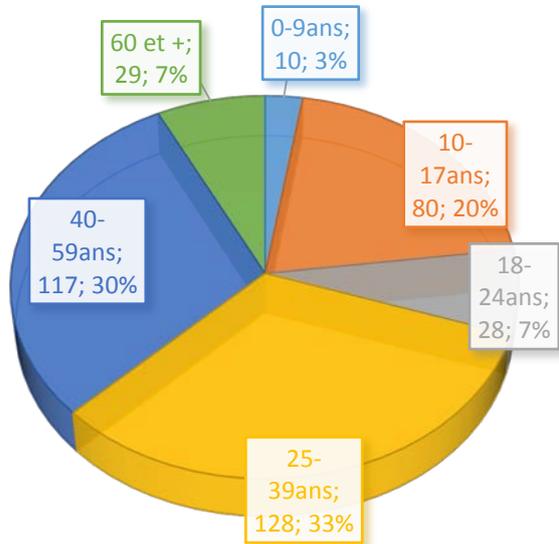


### Escalade, pratique à corde ou de bloc ?

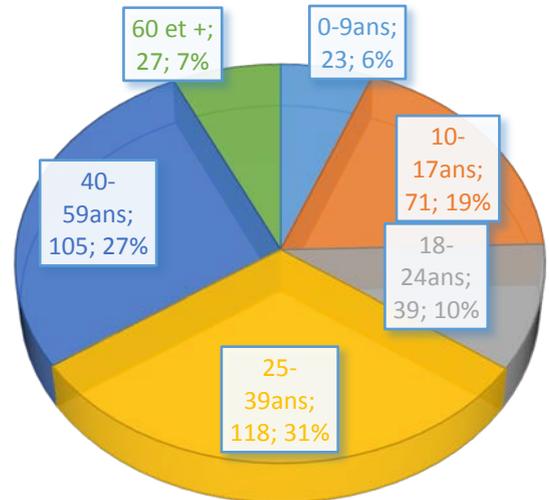
La différence entre le nombre de sinistres en pratique de bloc et le nombre de sinistres en pratiques à corde tend à se stabiliser en 2016-2017.

Les accidents les plus fréquents en bloc sont liés à la chute avec des entorses (chevilles-genoux), des fractures/luxations (cheville, poignet, avant-bras, coude, épaule) mais aussi de nombreux mouvements traumatisants (épaule, genou). La prévention consiste notamment à réaliser un échauffement complet et à travailler régulièrement les réceptions.

### RÉPARTITION DES SINISTRES PAR ÂGE 2016-2017

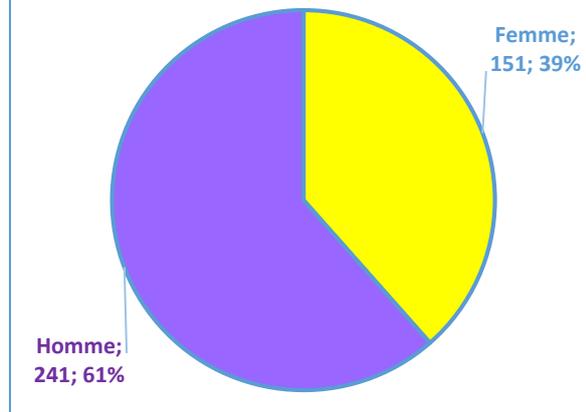


### COMPARATIF 2015-2016

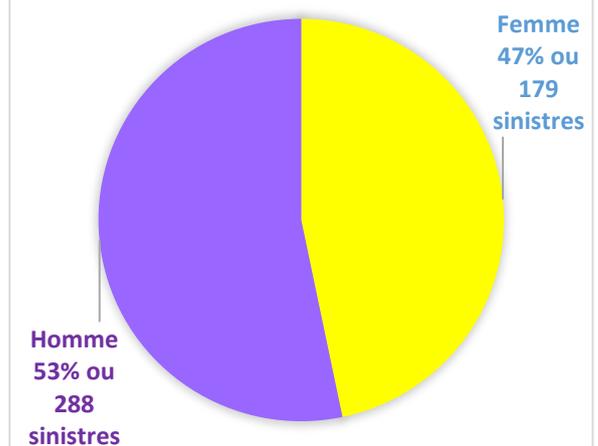


Deux graphiques presque identiques d'une saison sur l'autre. Le pourcentage d'accidents mettant en jeu des mineurs évolue très peu (passage de 25% des sinistres en 2015-2016 à 23% en 2016-2017).

### RÉPARTITION DES SINISTRES PAR SEXE 2016-2017



### COMPARATIF 2015-2016



Une diminution de l'accidentologie féminine : à suivre cette saison pour voir si la tendance se confirme.

## Les décès en 2016-2017

Malheureusement, six décès endeuillent des familles cette saison. Notre fédération pense à eux et s'associe à la douleur de leurs proches : deux d'entre eux pratiquaient l'alpinisme, un la randonnée et trois l'escalade (à titre de comparaison la saison 2015-2016 enregistrait neuf décès).

Ces accidents concernent des adultes, tous confirmés, cinq lors de pratiques individuelles et un lors d'une sortie club.

La gestion de la sécurité, en pratique encadrée, sous la responsabilité de cadres, soutenue et appuyée par tous les dirigeants, progresse. Il nous faut travailler avec nos licenciés ayant une forte pratique individuelle, tout particulièrement avec les licenciés confirmés et experts pour élever leur niveau de vigilance dans la gestion de la sécurité, dans les procédures de contrôle et d'auto-contrôle.

## « C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ NOUS »

En ce début de saison 2017-2018

**Escalade de bloc** : une chute de grimpeuse sur une autre, qui tombe à son tour et se fracture la cheville à la réception. Apprenez et faites respecter les règles de sécurité en bloc.



**Escalade sur structure de vitesse avec enrrouleur** : oubli de fixer la sangle de l'enrouleur et chute au sol depuis le sommet de la structure. Suite à cet accident, le club a installé un dispositif de sécurité imposant l'encordement.

**Cadre escalade** : Un cadre, en cours d'explication d'un exercice à deux jeunes grimpeurs se trouve percuté au visage par un troisième grimpeur chutant en moulinette dans un dévers. Au bilan : plaie à l'arcade sourcilière et fracture du nez. Attention à bien vous placer lors de vos explications. Les règles de sécurité s'appliquent aussi aux cadres.

## A VENIR POUR LE DÉBUT DE L'ANNÉE 2018

**Mémento Escalade nouvelle édition** : entièrement revu, comportant les nouvelles règles, des nouvelles fiches techniques.

## Très prochainement en vente, nous avons testé pour vous : le Lock Up de Beal

C'est un dispositif d'assurage limitant les erreurs d'encordement grâce à la suppression du nœud en 8.

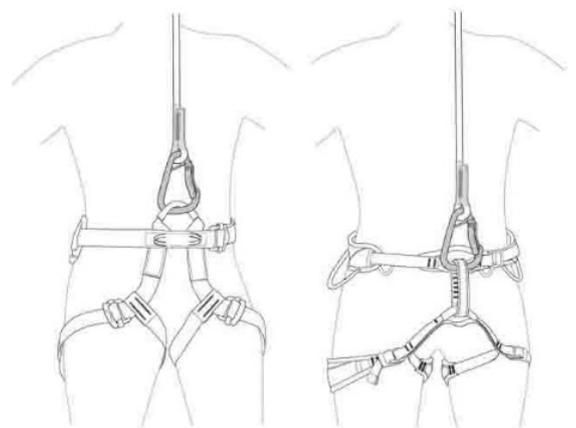
Comme les longues manufacturées, l'extrémité de la corde dynamique du Lock Up forme une boucle cousue. La couture est protégée par une gaine qui limite l'usure. On s'encorde sur le pontet du grimpeur par l'intermédiaire d'un mousqueton de sécurité directionnel et à haut niveau de verrouillage : le *Twin Smith Captive*.

Comme chaque nouveauté, elle va ravir, faire grincer des dents ou laisser indifférent. Les grimpeurs confirmés y verront peu d'intérêt.

### L'avis de la fédération

Plusieurs atouts caractérisent le Lock Up :

- **Des risques réduits lors de l'encordement :** on évite les nœuds en 8 mal réalisés, encore faut-il que le mousqueton soit fixé sur le pontet du harnais. Cela n'exonère donc pas la cordée du contrôle réciproque et/ou le cadre de son feu vert. Mais les opérations sont simplifiées.
- **Simple et rapide à mettre en place, un gain de temps lors de l'apprentissage :** avec les débutants, il faut apprendre à s'équiper, s'encorder, assurer... cela fait beaucoup de choses à ingurgiter ! Supprimer le nœud d'encordement réduit les contraintes d'apprentissage et permet d'aller plus vite à l'essentiel : grimper.
- **Encordement prévu pour l'escalade en moulinette :** le pratiquant ayant testé l'escalade assurée par enrouleur n'apprécie plus de s'encorder à l'aide d'un nœud. En moulinette, passer à un encordement fiable sur un seul mousqueton sera perçu favorablement. Equiper une partie de nos structures artificielles à l'aide du Lock Up prend du sens.
- **Et pour l'escalade en tête ?** Les tests montrent une résistance permettant l'escalade en tête. Si les premiers de cordées d'aujourd'hui ne sont pas prêts à s'encorder sur mousqueton, qui peut dire que ce ne sera pas le standart de demain ?

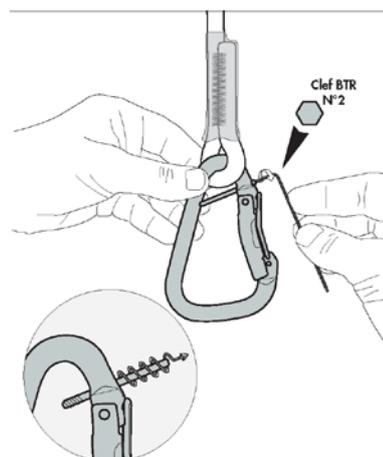


- Et en cas d'usure, chacun des éléments (corde ou mousqueton) peut être échangé par un élément identique : fort heureusement, car chacun sait qu'une corde s'use beaucoup plus vite qu'un mousqueton.

**En conclusion** : ce produit rompt avec l'image de l'escalade de certains, très attachés aux nœuds, aux manipulations de corde. Ils pourraient aussi regretter une simplification abusive des techniques ou une infantilisation induisant une perte d'autonomie. Mais, dans notre sport, le plus important consiste-t-il à manipuler, à bricoler ou à grimper ?

Et rien n'empêche d'introduire le nœud en 8 après la première période d'apprentissage. Les apprentissages seront mieux distribués dans le temps, et les grimpeurs et cadres y trouveront certainement leur compte.

Pour la fédération, le Lock Up s'inscrit donc comme un produit d'avenir, ouvrant des portes pour faciliter l'initiation et limiter l'accident dû à un nœud non ou mal fini. Elle est favorable à son utilisation et précisera ses règles de sécurité en escalade début 2018 pour prendre en compte ce type de dispositif d'encordement à l'aide d'une corde de type Lock Up munie d'un *Twin Smith Captive*.



*Désolidariser le Twin Smith Captive d'une corde de type Lock Up.*

## LES OUTILS - LA BOUTIQUE



Une nouveauté avec le **Guide pour le contrôle & l'entretien d'un site naturel d'escalade** : des informations sur les dispositifs de suivi d'un site sportif, les opérations de contrôle et d'entretien...

## ARCHIVES

[Lettre prévention sécurité N°1 – Juillet 2015](#)

[Lettre prévention sécurité N°2 – Novembre 2015](#)

[Lettre prévention sécurité N°3 – Mai 2016](#)

[Lettre prévention sécurité N°4 – Septembre 2016](#)

[Lettre prévention sécurité N°5 – Décembre 2016](#)

[Lettre prévention sécurité N°6 – Mai 2017](#)

Pour information, la lettre prévention sécurité est envoyée aux courriels suivants :

- Administrateurs clubs, comités, ligues, établissements affiliés ;
- Dirigeants et Présidents club, comités, ligues, établissements affiliés ;
- Brevetés animateurs, initiateurs, moniteurs ;
- Instructeurs ;
- Responsable régional de formation, organisateurs de formation régionale ;
- Correspondants préventions sécurité ;
- Diplômés d'Etat escalade formés et/ou recyclés à la FFME ;
- Professionnels licenciés déclarés dans l'intranet ;
- Centres de formation en convention avec la FFME et tous les CREPS organisant la formation DE escalade et DE escalade en milieu naturel ;
- Conseil d'administration FFME ;
- Direction technique nationale.

Faites circuler cette lettre.